

Budget rectificatif 8/2005: hausse exceptionnelle des prévisions de recettes et renforcement des crédits de paiement pour les fonds structurels

2005/2179(BUD) - 13/12/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 8/2005.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/5/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2005 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 13 décembre 2005 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à réduire de 3,868 milliards EUR le montant des contributions totales des États membres au budget 2005 (et ne réclame aucune augmentation des crédits de paiements au titre de la rubrique 2 des perspectives financières).